

# Ré-enchâsser l'économie dans le vivant

## Du dialogue social environnemental

---

### Synthèse

Il en est de l'économie comme de ces rivières qui, gonflées par des pluies torrentielles, sortent de leur lit et divaguent – au sens propre comme au figuré – emportant tout sur leur passage, causant des dommages aux hommes et à leur environnement. Il est désormais avéré que le réchauffement climatique est d'origine anthropique : sécheresse et canicule en Asie et en Europe, incendie en Amazonie et en Australie, inondations et ouragans en Amérique, fonte des glaces de l'Arctique, pollution de l'air et des eaux, famines, migrations massives, épidémies, disparition d'espèces animales et végétales... La liste est longue des manifestations du dérèglement climatique causé par une approche de l'économie qui privilégie l'appât du gain au bien-être humain, qui dicte aux peuples leurs comportements et, aux États leur politique. À ces déjà trop nombreux fléaux, il convient d'ajouter la précarité de l'emploi, la dégradation des conditions de vie des plus démunis, le creusement des inégalités, l'accroissement de la pauvreté, ou encore le renoncement de trop nombreux politiques aux missions qui leur incombent, notamment être garant du bien commun.

Aucun continent ou secteur de l'activité humaine n'échappent au changement climatique et aux catastrophes économiques, sociales, politiques et sanitaires qu'il provoque ou amplifie, et qui se multiplient, s'enchaînent, voire entrent en interaction les unes avec les autres. La situation a empiré au milieu des années 1970 avec l'avènement du capitalisme financier et la puissance des actionnaires et des acteurs de marché.

Dans ce contexte, l'indispensable transition vers une économie soucieuse des contraintes environnementales et sociales pourrait se révéler difficile à réaliser ; elle n'en est pas moins possible, à condition toutefois de changer de perspective et de remettre l'économie à sa place, de ré-enchâsser l'économie dans le vivant. De fait, l'économie n'est qu'un sous-ensemble du social, lui-même inclus dans la biosphère, comme l'a montré René Passet dès 1979 dans *L'économie et le vivant* (Payot) ; à ce titre, elle n'a pas à leur imposer ses lois. Telle est la problématique de cette étude.

Partant de là, il apparaît que le concept même de développement durable – initialement pensé pour concilier croissance économique, exigences sociales et respect de l'environnement – a été dévoyé au fil du temps, des conférences des Nations unies (de Rio en 1992 à Rio + 20 en 2012, en passant par Johannesburg en 2002) et des différentes Conférences des Parties (COP). Ces grands-messes internationales visent à masquer la domination de l'économie sur le social et l'environnement. Les grandes multinationales y décident des thématiques à aborder et dissimulent, via des techniques de communication et de lobbying éprouvées, les véritables enjeux ; les syndicats de salariés, les associations de citoyens et les ONG environnementalistes n'ont pas voix au chapitre. Les textes et autres rapports qui les précèdent ou en découlent se réduisent à des catalogues de bonnes intentions.

Cette dérive est d'autant plus regrettable que les travaux menés dans le cadre de l'OCDE par des politiques et des scientifiques, toutes disciplines et nationalités confondues, conscients des ravages qu'une croissance économique débridée pouvaient causer à l'humanité et à son environnement, avaient, dès les années 1960, posé les jalons d'une véritable politique capable de prendre en compte ces trois dimensions, et avaient fait de la planification écologique la pierre angulaire de toute réforme.

Leurs travaux avaient également débouché sur la première conférence environnementale, dite de Stockholm, et à la rédaction d'une charte qui fait de l'avenir de l'humanité le fondement de toute politique. Tel est l'objet de la première partie de cette étude.

Les solutions à mettre en œuvre pour endiguer l'économie ne sauraient être que techniques, mais doivent s'inscrire dans un projet de société prédéfini qui place les femmes et les hommes au cœur de ses préoccupations, comme tente de le démontrer le deuxième chapitre. Si le projet de société consiste à privilégier le *business as usual*, ne changeons rien ! Si, au contraire, l'objectif est de permettre à l'humanité qui, toute chose égale par ailleurs, devrait avoisiner les onze milliards de personnes à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, de vivre dans des conditions décentes, il est nécessaire de revoir l'ensemble de nos comportements. Dans cette perspective, le changement de paradigme économique devient non seulement une évidence, mais aussi une nécessité. Cela consisterait à passer d'une économie dont les ressorts sont la croissance effrénée de la production et l'accumulation à une économie dont la finalité deviendrait le « *plein développement des hommes* » (François Perroux) par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux dans le respect de leur environnement : non plus produire plus pour accroître la productivité, mais produire mieux pour satisfaire les besoins essentiels de la personne (santé, éducation, culture, logement, conditions de travail, protection sociale, environnement...) dans des conditions de travail « *dignifiantes* », non plus une finance orientée vers la rente, mais vers l'investissement, non plus des entreprises qui soumettent les salariés, mais des entreprises qui associent les travailleurs à leurs orientations stratégiques dans le cadre d'une participation bien comprise, non plus un État au service de l'oligarchie, mais un État garant de l'intérêt général dans le souci du bien commun.

Un exemple de ce qu'il conviendrait de faire pour répondre à ces exigences nous est fourni par l'encyclique *Laudato si'* du pape François, qui a pour sous-titre « *Sur la sauvegarde de la maison commune* ». Ce document s'inscrit dans la longue liste des encycliques sociales et complète l'enseignement social de l'Église – dont s'inspire l'action de la CFTC et les chrétiens engagés dans l'action syndicale, politique, sociale, associative... – en y introduisant la dimension écologique. Elle est, tout d'abord, un appel à une prise de conscience. Une prise de conscience du fait que l'homme, en se plaçant au centre de l'univers et en faisant de son espèce le seul sujet de l'univers, se situe à la place de Dieu et qu'une fois dans cette position, il se fixe pour objectif de conquérir et de dominer la création tout entière, quitte, par son activité, à la détruire sans toujours en avoir conscience et avec pour seule motivation l'enrichissement personnel de quelques-uns, au détriment de la maison commune qu'est la Terre, de toutes les créatures qui la peuplent et notamment des plus faibles. Logiquement, cette encyclique est ensuite une invitation à repenser la place de l'homme dans la création et dans notre société. À cet humanisme anthropocentriste, le souverain pontife oppose un véritable humanisme, qui reconnaît dans tout être vivant à la fois un être semblable et différent. Tous semblables, car tous « *poussières d'étoile* » (Hubert Reeves), et tous différents, l'homme se distinguant des autres créatures notamment par la conscience et la culture. Ayant dit cela, le pape ne réduit pas l'homme à l'état de nature, mais l'invite à ne pas se couper d'elle, car toutes les composantes de la création sont interdépendantes et, l'homme en étant une des composantes, la seule consciente, il se doit d'être solidaires de toutes les autres. Ce texte ne s'adresse pas qu'aux catholiques mais à tous les habitants de la « *Maison commune* ». Il définit un projet d'« *écologie politique* » destiné à favoriser l'émergence d'une politique écologique cohérente avec des buts clairs et des objectifs bien établis. Comme l'a fort bien résumé Benoît Rivière, évêque d'Autun, *Laudato si'* « *ne constitue ni un plaidoyer écologique, ni un énoncé technique de propositions politiques, ni un écrit romantique sur une nature perdue* », mais « *indique des défis à relever (...) ouvre de nouvelles perspectives pour voir le monde autrement (...) [et] permet un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète* ».

Après avoir insisté sur la nécessité de définir un projet de société comme préalable à toute action et avant d'aborder les conditions de ce « *nouveau dialogue* », l'étude évoque plusieurs propositions d'ordre technique à mettre en œuvre pour favoriser la transition écologique : « *les solutions techniques sont nombreuses. On n'a pas besoin d'un second Einstein pour opérer la transition vers une société "zéro carbone"* » (Gaël Giraud). L'étude en cite quelques-unes parmi les plus souvent mises en avant en fonction du but recherché et des auteurs.

Pour parvenir aux objectifs fixés par l'Accord de Paris lors de la COP21 ou tout au moins respecter les engagements pris par plusieurs pays figurant parmi les plus gros pollueurs pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ou à 2060, Olivier Blanchard et Jean Tirole préconisent le « *changement de nos modes d'agriculture et de consommation* », l'« *élimination des énergies fossiles dans les domaines de la mobilité (voitures, camions, avions) et de l'industrie ainsi que dans nos milieux de vie* », la « *rénovation des bâtiments mal isolés, [l']utilisation de compteurs intelligents modulant les prix en fonction du moment en vue de rationaliser notre consommation d'énergie pour un niveau de confort donné* », la « *redéfinition écologique de l'aménagement urbain et de l'utilisation des terres* », la « *préparation à l'électrification de l'économie* » ou encore l'« *augmentation considérable des investissements dans la recherche et développement verte* ». Pour eux, cela ne se fera pas sans taxer les émissions de carbone et sans indemniser les perdants, notamment les ménages les plus pauvres. Enfin, ces deux auteurs appellent la France et l'Union européenne « *à piloter la négociation d'accords internationaux et défendre la nécessité de financer les actions climatiques dans les pays en développement* ».

Pour « *réaliser la transition écologique* », Philippe Murer, sans être exhaustif, fournit aussi des axes de réflexion. Il présente tout d'abord l'intérêt de distinguer les « *solutions simples* » à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes qui appellent des solutions urgentes (allonger considérablement la durée de vie des produits, passer d'une agriculture chimique à une agriculture respectueuse de l'environnement, remédier au réchauffement climatique et se passer rapidement des énergies fossiles)... et les sujets qui nous obligent à « *changer de philosophie de vie* » : la raréfaction des métaux, l'économie circulaire, les pollutions, l'artificialisation des sols... Il se livre enfin au décryptage des « *sujets qui fâchent* » sans en omettre aucun, notamment « *faut-il augmenter toutes les taxes, les prix sur les produits non écologiques ?* », « *la publicité, une machine à pousser à la consommation* », « *liberté de l'individu contre préservation de l'espèce* »...

Rejetant le faux dilemme qui consiste à opposer politique de l'offre et politique de la demande, Gaël Giraud invite les pouvoirs publics à mener les deux de front. Il regrette, toutefois, que la politique de l'offre telle qu'elle est menée aujourd'hui par le gouvernement de Jean Castex repose essentiellement sur l'allègement du coût du travail plutôt que sur des actions en faveur de la « *reconstruction écologique* » (terme qu'il préfère à celui de transition, trop lisse selon lui, et que l'étude fait sienne). Une politique de l'offre digne de ce nom et menée par un État stratège consisterait au contraire à « *investir beaucoup plus dans les énergies vertes* ». Et de fournir des exemples concrets : accélérer la rénovation thermique des bâtiments qui, outre une réduction des émissions de gaz à effet de serre, diminuerait la facture énergétique des ménages, permettrait de réhabiliter les centres-villes, améliorerait notre balance commerciale, réduirait notre dépendance aux énergies fossiles et créerait des emplois : entre 500 000 et 1 million en 2 ou 3 ans. En matière de mobilité, Giraud recommande de faire du train le « *moyen privilégié de transport à la fois des marchandises et des hommes* » et, en matière d'urbanisation d'« *en finir avec les banlieues pavillonnaires de type californien. Car en vérité, cela condamne tout le monde à la voiture et interdit les économies d'énergie que rend possibles un tissu urbain dense* ».

La question du financement risque de se révéler plus compliquée, car il s'agirait de réorienter les sommes considérables (des milliers de milliards) créées par les banques centrales ces dernières années dans le cadre des politiques d'assouplissement monétaire et qui ont été placées sur les marchés financiers à des taux de rendement pouvant atteindre jusqu'à 15 %. Or, les investissements dits « verts » sont beaucoup moins rentables. D'où la nécessité d'inverser la tendance, notamment en élargissant la taxe sur les transactions financières, mesure qui consisterait à « *freiner la fièvre spéculative et [à] accorder des marges de manœuvre supplémentaires aux États* ». Pour financer cette reconstruction écologique qu'il appelle de ses vœux, Giraud avance en outre trois propositions. Tout d'abord, l'État doit garantir les crédits accordés aux entreprises qui investissent dans la transition écologique, comme il l'a fait durant la crise sanitaire de 2020 en faveur des entreprises en difficulté. Ensuite, les banques publiques, comme la Banque publique d'investissement en France (BPI France) et la Banque européenne d'investissement (BEI), doivent prêter beaucoup plus qu'elles ne le font actuellement, à condition cependant que la Banque centrale européenne (BCE) s'engage de son côté à racheter leurs titres de créance comme elle le fait massivement auprès du secteur bancaire privé. Enfin, il milite pour une annulation de la dette publique avec des arguments qui ne sont pas partagés par l'ensemble des économistes. On peut aussi lutter efficacement contre les paradis fiscaux, taxer les transactions financières, supprimer les niches fiscales (par exemple le CICE ou les exemptions de cotisations sociales) et les subventions aux énergies fossiles. Comme beaucoup d'autres, Giraud se prononce en faveur d'une taxe carbone qui, certes dans un premier temps, pénaliserait les ménages et les entreprises, présenterait aussi le risque de réveiller l'opposition entre « fin de mois et fin du monde », mais qui, dans un second temps, aurait le mérite de « *rendre l'usage de tout type d'énergie et des matières premières plus coûteux, de sorte que les plans d'investissement des entreprises mise[ro]nt davantage sur des technologies intensives en main-d'œuvre et nettement moins intensives en ressources naturelles. Sobriété dans notre empreinte matérielle et abondance de travail...* ».

L'étude montre, ensuite, que le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire constitue un préalable à la transition écologique. Cette dernière notion a été introduite dans le droit français par la loi de « *transition énergétique pour la croissance verte* » du 17 août 2015, qui vise à « *dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires* ». L'enjeu est double : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et peut-être plus encore répondre à la raréfaction des ressources.

Le changement de paradigme requiert enfin le passage d'indicateurs de richesse exclusivement fondés sur la croissance quantitative de l'activité économique mesurée par les variations du produit intérieur brut (PIB) à des indicateurs qui intègrent également des critères qualitatifs comme la santé, l'éducation, le logement, la pollution, le climat, la biodiversité... voire, carrément, un changement de politique.

La dernière partie de l'étude aborde la question du dialogue social environnemental. Nombre des solutions techniques mentionnées ci-dessus, à quelques détails près – qu'elles soient pertinentes, réalistes et acceptables ou non – figuraient déjà à l'ordre du jour du Grenelle de l'environnement en 2007, des conférences environnementales annuelles organisées durant le quinquennat de François Hollande entre 2012 et 2015, du Grand débat national qui s'est tenu en 2019 pour sortir de la crise dite des Gilets jaunes et même de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). À l'exception des lois dites Grenelle I et II, aucune mesure concrète n'en est véritablement sortie et s'il faut juger un arbre à ses fruits, force est de constater que la récolte est plutôt maigre et qu'elle a laissé un goût amer à ceux qui y ont participé. Si le dialogue est nécessaire pour rendre acceptable par la population la transition vers une économie plus soucieuse de l'humanité et de son environnement, il est trop souvent mal

mené et malmené : enthousiastes, *ex ante*, ses participants – quels qu'ils soient – témoignent, *ex post*, d'un sentiment de frustration à l'égard du sort réservé à leurs travaux par les pouvoirs publics. Pour tenter d'y remédier, l'étude propose de s'inspirer de la manière dont est mené le dialogue social (méthode et état d'esprit) en y introduisant des pistes de réformes indispensables à ses yeux à envisager.

Après avoir défini ce qu'il faut entendre par dialogue, l'étude expose la manière dont les différentes parties prenantes doivent se positionner. Dialoguer, c'est reconnaître que, tout en ayant des convictions, personne ne détient la vérité, c'est donc, sans se renier, accepter d'avoir tort et admettre que l'autre peut avoir raison – en partie ou en totalité ; dialoguer, c'est permettre de faire jaillir la lumière à partir de la confrontation des idées, c'est vouloir progresser dans son approche d'un sujet : soit l'exact contraire du *lobbying*... Dialoguer, c'est comprendre que toutes les parties prenantes de ce dialogue ont des intérêts à faire valoir, mais qui ne convergent pas forcément et que nous devons à la fois avancer les uns vers les autres et faire avancer le sujet autour duquel nous sommes rassemblés. Concernant la dignité dans l'emploi, par exemple, l'objectif sera pour un syndicat de permettre à chaque travailleur de s'épanouir dans le métier qu'il a choisi, de lui donner les moyens de vivre décemment et de se prémunir contre les aléas de la vie à travers une protection sociale solidaire ; pour un employeur, il s'agira de faire tourner son usine avec des salariés compétents, donc bien formés, et motivés ; une association pourra, quant à elle, veiller à ne laisser personne sur le bord de la route ; pour un politique ce sera de parvenir au plein emploi et d'œuvrer au vivre ensemble. Car il existe un quatrième partenaire qu'on ne peut pas négliger : à savoir les pouvoirs publics. C'est à eux, effectivement, qu'incombe de faire voter les lois : dans le domaine social, le code du travail est ainsi de son ressort. Un dialogue social existe donc également au niveau national entre les partenaires sociaux et l'État. Autant de préceptes qui peuvent s'appliquer au dialogue environnemental.

Un premier cap a été franchi avec la loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ». D'autres devraient l'être. L'étude propose de s'inspirer, sans le copier, mais en l'adaptant à la spécificité de l'histoire sociale française du concept de Comité Permanent du Dialogue Social qui est une réalité dans de nombreux pays de l'Union européenne où la démocratie sociale est forte, et la recherche d'un consensus entre le gouvernement, le patronat et les syndicats, une constante. Il ne s'agit pas d'inventer un énième organisme de délibération, mais véritablement de révolutionner les relations sociales en leur donnant un nouvel élan, de nouvelles perspectives, un nouveau mode de fonctionnement, dans un lieu neutre et libre. Ce comité permettrait d'établir, en amont et sans lien direct avec l'actualité brûlante, la liste de tous les sujets qui sont du ressort des partenaires sociaux et qui pourraient faire l'objet de discussions, de concertations ou de négociations (sans obligation systématique de résultats) et de bâtir un agenda partagé de réformes. Il pourrait être consulté par le parlement et le gouvernement sur les questions économiques, sociales et environnementales. Des commissions permanentes et temporaires seraient mises en place, constituées de représentants de chacun des partenaires (syndicats et organisations patronales), et gérées par le secrétariat. À titre d'exemple, les commissions permanentes de ce comité pourraient être découpées comme suit : relations du travail / conditions de travail / rémunérations du travail / emploi et Sécurité sociale / normes internationales du travail / environnement / responsabilités sociétales... En amont d'un accord, il reviendrait aux partenaires sociaux d'étudier l'ensemble de la problématique en s'appuyant si nécessaire sur des organismes, des spécialistes ou des acteurs de l'économie, du social et de l'environnement afin de s'approcher au mieux d'un constat partagé, et ce pour coller au plus près des réalités. Durant cette phase de délibération, des auditions d'acteurs divers concernés par le thème de l'accord pourraient être organisées. Après la conclusion d'un accord, ce comité pourrait devenir l'interlocuteur privilégié des

parlementaires afin de faciliter si nécessaire sa transposition dans la loi. Cette logique de fonctionnement s'appliquerait également au suivi de l'accord, de la loi et des décrets d'application.

Ce dialogue a fonctionné en France au sein du Commissariat général du Plan entre 1945 et 1990. Il a ensuite perdu de son aura et continué à survivre jusqu'au milieu des années 2000 lorsque Dominique de Villepin alors Premier ministre le remplace par le Centre d'analyse stratégique (CAS) auquel succède le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) en 2012, devenu depuis France Stratégie, instance au sein de laquelle les partenaires sociaux ne siègent plus, mais sont seulement consultés. La raison d'être de ces nouveaux organismes n'est pas de planifier, mais d'anticiper les évolutions du monde économique. Éric Besson, secrétaire d'État à la Prospective et à l'évaluation des politiques publiques est chargé d'une vaste étude France 2025 que Jean Pisani-Ferry reprend en 2014 sous l'intitulé *La France dans dix ans*. Il s'agit, dans les deux cas, de planifier... la fin du modèle social français.

En 2020, « un Haut-Commissaire au plan chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective conduits pour le compte de l'État et d'éclairer les choix des pouvoirs publics au regard des enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels » a été créé. Aujourd'hui, il pourrait s'intéresser au sens à donner à l'activité économique, au rôle et à la place de l'État et des corps intermédiaires (syndicats, patronat, associations, collectivités locales...), au financement du renouveau écologique, aux indicateurs de croissance, à la protection sociale ? On pourrait proposer comme mission principale de cette planification nouvelle formule d'assurer le passage d'une économie productiviste à une économie qui intègre mieux les dimensions écologique et sociale, aujourd'hui écrasées par l'économie. La notion de « *construction écologique* » – en lieu et place de la « *transition écologique* » dont personne ne nous dit quand nous en sortirons, faute de vouloir la planifier et faute de se fixer des contraintes en termes de logement, de transports, d'agriculture, d'industrie, de service, de retraitement des déchets, d'économie circulaire... – prendrait alors tout son sens. Dans cette nouvelle configuration – qui appelle enfin une réforme de la gouvernance dont l'étude esquisse les contours en conclusion – toutes les composantes de la société civile (syndicats de salariés, organisations patronales, associations et ONG) auraient toute leur place. Par la remise en route d'une planification économique, écologique et sociale, on rebouclerait, en outre, avec les préoccupations qui ont présidé à la construction du concept de développement durable qui ont été dévoyées par la suite (comme le montre l'étude dans sa première partie).

## Auteur

Patrice Le Roué est économiste de formation (maîtrise de sciences économiques, Paris I-Panthéon-Sorbonne, DESS d'information économique et sociale, Paris-Dauphine) et journaliste de profession. Il est également l'auteur de plusieurs documentaires, dont *100 ans de syndicalisme chrétien*. Il a été conseiller politique à la CFTC, a siégé au Conseil national de la transition écologique et au Comité pour l'économie verte. Il a publié dans la même collection *Par le revenu de base, achever l'État Providence ?*. Il est actuellement attaché du groupe CFTC au conseil économique, social et environnemental.